

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15/2023

Séance du 13 avril 2023

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	06/04/2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

BUDGET COMMUNAL 2023.

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Fabienne RASPAU, Karine FAY, Geneviève PEPE.

Pouvoirs : Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON, Cyril LEGER donne pouvoir à Yves GILLI.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet du budget de la commune (M57) établi comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	839 579,18 €
	Recettes	839 579,18 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	844 921,75 €
	Recettes	844 921,75 €

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité**

- **APPROUVE** le budget 2023.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

